



**EXTRAIT du REGISTRE  
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de B E U I L  
Alpes-Maritimes**

-----

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 septembre, à 18 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Date de convocation : 31.08.2023

Nombre de membres : - En exercice : 11  
- Présents : 7  
- Votants : 10

**Présents** : M. Nicolas DONADEY, 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Alexandre GEFFROY, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Christian GUILLAUME, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. Noël MAGALON, 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal, Mme Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale, M. Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal,

**Absents** : M. Roland GIRAUD, Maire,

**Absents représentés** : Mme Karine DONADEY donne pouvoir à M. Christian GUILLAUME, M. Rodolphe BIZET donne pouvoir à Mme Karel NICOLETTA, M. François SCHULLER donne pouvoir à Monsieur Alexandre GEFFROY.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME.

**DELIBERATION N° 07 : Demande de subvention au titre des amendes de police - Année 2022 - Sécurisation des escaliers de la sortie de l'école avec pose de garde-corps et travaux de remplacement des barrières de la cour d'école de Beuil**

Monsieur Christian GUILLAUME, adjoint au Maire indique à l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police - année 2022 pour des travaux de voirie en matière de circulation routière.

Dans ce contexte, il souhaite adresser au Département des Alpes-Maritimes un dossier de demande de subvention pour 2023 pour les opérations suivantes :

- Sécurisation du cheminement des enfants pour accéder à l'école : pose de garde-corps dans les escaliers situés rue de la Mairie utilisés par les enfants pour se rendre à l'école maternelle et élémentaire,
- Sécurisation de la cour de l'école de Beuil - remplacement des barrières existantes vétustes.

Le montant total des travaux s'élèvent à 7 850,00€ ht soit 9 420,00€ ttc.

Oui l'exposé de Monsieur Christian GUILLAUME, adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de travaux susmentionné ainsi que le plan de financement ci-dessous :

Montant prévisionnel HT	100%	7 850,00 €
Montant Subvention Amendes de police	30 %	2 355,00 €
Montant Part communale	70 %	5 495,00 €

**AR Prefecture**

006-210600169-20230906-07\_07\_2023-DE  
Reçu le 12/09/2023

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires afin de solliciter une aide financière dans le cadre de la subvention des amendes de police - année 2022 auprès du Département des Alpes-Maritimes concernant les opérations susmentionnées, ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière.

**VOTES** : Pour : 10 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Nicolas DONADEY



**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

**AR Prefecture**

006-210600169-20230906-07\_07\_2023-DE  
Reçu le 12/09/2023